



Ormes, le 16 octobre 2025

DÉCISION

de passation d'un contrat d'engagement avec l'agence CANOPÉE
pour réaliser un film de type « journal télévisé » avec la collaboration des jeunes
du Club Ados et de la Salle Jeunesse dans le cadre
de la préparation de la cérémonie des Vœux 2026

DC_2025_048.docx

Le Maire de la commune d'Ormes (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 (alinéa 4) et L.2122-23,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, accordant à Monsieur le Maire de la commune d'Ormes, Alain TOUCHARD, certaines attributions, et notamment de passer des contrats,

Vu le contrat présenté par l'agence CANOPÉE – 64 Rue de Joie – 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'approuver le contrat présenté par l'agence CANOPÉE.

ARTICLE 2 :

D'accepter les conditions principales du contrat qui sont les suivantes :

- Objet : Réalisation d'un film de type « Rétrospective » avec la collaboration des jeunes du Club Ados, de la Salle Jeunesse et des animatrices du secteur Jeunesse,
- Dates de tournage : le mercredi 19 novembre 2025 à partir de 15h00, et le mercredi 26 novembre 2025 à partir de 15h si une seconde séance est nécessaire,
- Lieux de tournage : Salle Jeunesse / Club Ados,
- Coût : 5 000.00 € TTC.

ARTICLE 3 :

De rendre compte de la présente décision au cours du prochain Conseil Municipal.

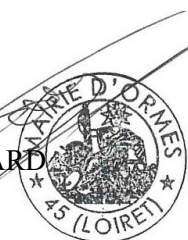
ARTICLE 4 :

D'inscrire la présente décision au registre des arrêtés et des décisions. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète d'Orléans.
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Orléans Métropole.
- CANOPÉE.

Chargés chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,
Alain TOUCHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Publication électronique le : **20 OCT. 2025**

Transmis au Représentant de l'État le : **17 OCT. 2025**